

Habitants et territoires en mouvement : les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne

Préparé par AUDÉLOR et BRETAGNE LE CLESIA

CESER
Centre d'études, social et environnemental, régional

Habitants et territoires en mouvement : les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne

Le télétravail peut-il réduire les déplacements contraints et polluants ainsi que la congestion autour des grandes villes ? Les visites virtuelles se substituent-elles aux visites culturelles in situ ? Comment l'e-commerce change-t-il les habitudes de déplacements ? Avec le déploiement des outils et services numériques, les modalités d'accès aux activités quotidiennes évoluent : quelles peuvent en être les conséquences sur les déplacements des personnes ? Voilà quelques-unes des questions soulevées en 2018 lorsque le CESER a initié cette étude.

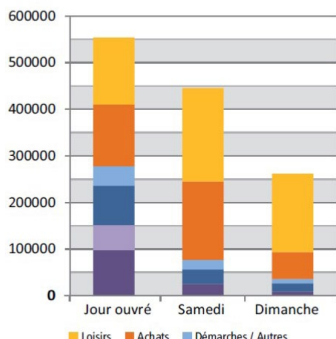
Le confinement décrété à compter du 17 mars 2020 pour lutter contre la pandémie de Covid-19 a modifié de façon substantielle les déplacements et les pratiques des usages à distance. Cette situation inédite a incité le CESER à vérifier la pertinence de ses conclusions avant leur diffusion. Ce 4 pages résume l'étude finalisée à la veille du confinement et la complète avec une prise en compte de ce contexte exceptionnel.

I Des déplacements indispensables pour accéder aux activités

Travailler, se former, se cultiver, se divertir, consommer, être soigné-e, échanger avec d'autres... pour accéder à leurs activités, les personnes ont l'habitude, souvent par nécessité, de se déplacer. En Bretagne, les déplacements pour aller travailler sont structurants. S'ils retiennent tout particulièrement l'attention, c'est parce qu'ils ne cessent de s'allonger. Pour les populations, cela augmente d'autant le temps et le budget qui leur sont consacrés ; nombreux, réguliers et très motorisés, ils soulèvent de forts enjeux sociaux et environnementaux. Ils sont souvent chaînés et associés à d'autres types de déplacements : accompagner un enfant à l'école, faire une course... En nombre, c'est l'accès aux loisirs qui génère le plus

À l'heure du confinement...

Dans ce contexte inédit, le point de vue diffère complètement. Les déplacements ne sont plus autorisés ; dès lors, l'immobilité contrainte impose de trouver de nouvelles façons d'assurer, autant que faire se peut, une continuité dans les différentes activités personnelles comme professionnelles. Les usages à distance apparaissent dès lors comme des activités de substitution très efficaces, dont le potentiel et les usages étaient sous-exploités. Par exemple, le travail à distance s'est mis en place rapidement, confirmant son intérêt pour éviter des déplacements longs et contraints ; les outils numériques ont accompagné des pratiques de consommation plus locales avec des liens plus directs aux producteurs ; le nombre de téléconsultations a explosé et l'enseignement à distance s'est également généralisé.



Source : AudéLor - Enquête mobilité 2016

de déplacements (25% des déplacements), devant la consommation (20%).

Les déplacements dépendent des rythmes de vie et des lieux d'habitation ; agencés pour permettre aux personnes d'organiser leur quotidien, ils sont très individualisés.

La diversité de ces déplacements en fonction des motifs, des jours de la semaine, notamment le week-end, reste encore méconnue. Pour appréhender la mobilité de l'ensemble de la population, il y a un enjeu fort à délier « mobilité » et « travail ».

Des « activités à distance », réalisables grâce aux outils et services numériques

Avec les outils et services numériques, de nombreuses activités peuvent être réalisées « à distance ». Télétravail, e-commerce, télé médecine, visites patrimoniales et culturelles virtuelles, mooc... il est désormais possible de travailler, consommer, être soigné-e, se

divertir, se former, se cultiver à distance, n'importe où, à la seule condition de disposer d'un smartphone et d'une connexion adaptée. Ces activités sont fortement médiatisées, notamment parce que le smartphone est apparu puis s'est généralisé sur un temps très court.

Des pratiques à distance très individualisées, qui cohabitent avec les activités « en présentiel »

Ces activités sont en plein essor notamment parce qu'elles facilitent le quotidien des individus. Télétravailler, pour éviter un déplacement ou mieux concilier ses temps de vie, utiliser le drive pour faire ses courses sans se rendre au supermarché ; accéder, n'importe où et n'importe quand à des ressources musicales et cinématographiques de façon quasi-illimitée... La plupart de ces pratiques relèvent de motivations individuelles. La connaissance que l'on en a reste partielle ; par exemple, selon les études, le télétravail concerne entre 3 % et 20 % des salarié-es. Cette connaissance partielle est d'autant plus notable qu'elle vient se heurter aux représentations et à la visibilité des pratiques numériques dans l'espace public, largement banalisées.

Si le poids de ces pratiques est mal connu, c'est aussi parce qu'elles cohabitent étroitement avec les activités « en présentiel ». Lorsqu'il est formalisé, le télétravail est réalisé ponctuellement un, voire deux jours par semaine. Faire une commande en ligne n'empêche pas d'aller dans un magasin ; l'accès à une offre culturelle virtuelle s'inscrit généralement en complément d'une visite sur site. Les pratiques « à distance » se superposent aux activités « en présentiel », beaucoup plus qu'elles ne s'y substituent. Il s'agit donc de penser cette cohabitation et cette complémentarité des activités.

Enfin, si ces pratiques à distance sont encore discrètes, c'est aussi parce qu'elles ne sont pas pratiquées partout et par tou-te-s de la même façon. Leur forte

appropriation par les franges les plus jeunes et les plus aisées de la population ne doit pas masquer ces différences d'usages, sous peine d'aggraver l'exclusion des personnes qui n'y ont pas accès.

À l'heure du confinement...

Les usages numériques ont été pratiqués en lieu et place des autres activités, précisément parce qu'ils sont individualisés et peuvent être pratiqués hors des lieux collectifs.

Cependant, ils ne remplacent que partiellement les usages traditionnels. Dans un certain nombre de cas, ces usages virtuels sont tout simplement impossibles : 3/4 des emplois du privé ne sont pas réalisables à distance ; le boom des téléconsultations n'a pas empêché le constat d'un renoncement aux soins par ailleurs ; les outils et services numériques ne remplacent pas la richesse des interactions humaines ou des découvertes, culturelles, sportives, touristiques in situ ; la crise exacerbe les inégalités en termes d'accès au matériel, aux réseaux et aux débits, et à l'accompagnement à la maîtrise des outils et applications numériques.

La période de confinement conforte ainsi l'idée que c'est en complément des activités « en présentiel » que les activités à distance apportent de réelles plus-values, pour peu que les outils numériques soient performants et que les personnes soient accompagnées vers leur maîtrise.



Des « e-mobilités » ? Les conséquences du développement des activités à distance sur les déplacements

Si elles sont différemment appropriées, les activités à distance occupent une place croissante dans la vie quotidienne. Le CESER a cherché à analyser leurs conséquences sur les déplacements. En effet, dans la mesure où les modalités d'accès aux activités évoluent partiellement, les déplacements peuvent-ils être, par effet de substitution, réduits ? Recomposés ou réorganisés ? Finalement, quelles sont les caractéristiques des « e-mobilités », ces déplacements transformés par les activités à distance ?

Des déplacements partiellement recomposés

Cette étude reposait sur le postulat, a priori admis, selon lequel le développement des activités à distance s'accompagne automatiquement d'une réduction du nombre de déplacements, par effet de substitution. L'analyse conduite montre que la réalité est plus complexe et plus nuancée. En dépit d'un nombre croissant d'activités à distance, la diminution de la mobilité (en nombre de déplacements par jour et par personne) n'est pas observée partout. Si certaines activités permettent aux individus d'économiser un déplacement (le télétravail par exemple), d'autres entraînent de nouveaux déplacements, parfois plus lointains. Aussi, avant d'être économisés, les déplacements sont d'abord recomposés. Ils ne sont pas forcément moins nombreux mais différents, organisés selon des logiques différentes et parfois déportés vers d'autres (livraison à domicile par exemple).

Le CESER émet par ailleurs l'hypothèse que l'essor des activités à distance peut accompagner et renforcer la tendance à l'individualisation des rythmes de vie ; les déplacements pourraient donc être encore davantage



atomisés, ce qui serait susceptible de conforter les modes de déplacements individuels (motorisés ou non) et pose la question de l'adaptation des transports en commun, naturellement organisés sur la base des flux.

Enfin, les activités à distance peuvent, grâce aux outils mobiles, être réalisées pendant le temps de déplacement : les activités se superposent, dans le temps mais aussi dans l'espace. Cette superposition croissante des activités transforme le rapport au temps de déplacement, qui peut devenir plus agréable et qui n'est plus nécessairement du temps « perdu ».

Un rapport à la proximité transformé par les activités à distance

Les activités à distance aménagent l'éloignement entre les différents lieux de vie. Ainsi, le télétravail facilite l'éloignement entre lieux de travail et résidence. L'e-commerce donne accès à des biens à l'autre bout du monde. Avec la télémédecine, certains spécialistes éloignés géographiquement peuvent être associés à l'établissement d'un diagnostic. Les outils et services à distance facilitent donc les liens et les échanges bien au-delà de la proximité géographique. Pour les territoires insulaires par exemple, cet aménagement de la distance constitue une véritable opportunité.

Du fait de la multiplication des activités réalisables depuis son domicile, des habitant-es qui pratiquaient leurs activités loin de chez eux peuvent se rapprocher, au moins ponctuellement, de leur lieu de résidence. Ce rapprochement est susceptible de leur permettre de s'investir plus fortement localement en y développant des activités et des projets collectifs, entrepreneuriaux ou associatifs... Concrétiser cette opportunité pour les territoires et les personnes est un défi qui doit être accompagné car, spontanément, les usages à distance sont encore très individuels.

Des déplacements contraints et polluants à réduire

Coûteux, polluants, chronophages... il est urgent de réduire et limiter les déplacements contraints, polluants (en Bretagne, ils représentent 17 % des émissions de gaz à effet de serre) et les déplacements « solo » en voiture individuelle, à l'origine de la congestion automobile. Atteindre cet objectif peut passer par l'évitement de certains déplacements, par la réduction des distances à parcourir et/ou par l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Le raisonnement intuitif qui veut que les activités à distance constituent une opportunité pour répondre à cet objectif peine à être étayé à ce jour, car ces pratiques sont émergentes et la réalité plus complexe qu'il n'y paraît. Il nécessite toutefois une attention particulière des pouvoirs publics. Car les activités à distance se développent, d'abord à l'échelle individuelle. Elles ne constituent pas une solution miracle et leurs impacts écologiques et sociaux doivent

être appréhendés. Pour autant, elles sont aussi porteuses d'opportunités et doivent donc être accompagnées pour optimiser les déplacements du quotidien, agir en faveur d'une plus grande proximité et accompagner la transition écologique et énergétique. C'est dans cette optique que s'inscrivent les préconisations du CESER.

À l'heure du confinement...

Une inconnue subsiste dans la façon dont ces usages à distance se pérenniseront. Mais cette expérimentation massive et accélérée, sous la contrainte, pourrait bien les imposer comme des pratiques durables. Aussi, l'enjeu d'accompagner leur déploiement afin de les mettre au service de la réduction des déplacements contraints et polluants, du renforcement du lien social, de la proximité et de l'aménagement équilibré du territoire se confirme à la suite de cette expérience de confinement.

I Quelques-unes des préconisations du CESER...

... sur les déplacements : les « e-mobilités » ne sont pas des immobilités !

➤ Mieux connaître la diversité des déplacements et leurs évolutions

Les enquêtes ménages-déplacements offrent de précieuses informations, mais restent, à certains égards, parcellaires : sur les déplacements du week-end, de loisirs ou de consommation ou encore la façon dont ils sont vécus. Par ailleurs, elles ne couvrent pas toute la Bretagne. Le CESER suggère que l'Observatoire régional des transports en Bretagne puisse, avec des moyens complémentaires, être mobilisé pour produire des connaissances – y compris qualitatives – sur les mobilités en Bretagne et dans les territoires. Des partenariats avec les autres producteurs de données seraient à construire en ce sens.

➤ Développer une offre de transport et de mobilité performante, cohérente et adaptée

Le réseau régional de transport collectif public constitue un bien commun qui doit servir à tou-tes. Les autorités organisatrices de la mobilité ont la responsabilité d'assurer sa cohérence. Cette offre doit tenir compte des évolutions des modes de vie et devrait faciliter la superposition des activités, tenir compte des spécificités des différents déplacements, qu'ils soient liés au travail, aux loisirs ou à la consommation. Les gares et les points d'arrêts constituent des lieux stratégiques dans ce réseau, notamment pour faciliter la cohabitation des usages virtuels et réels. Ce réseau nécessite une concertation et une mobilisation de tous les acteurs publics comme privés, individuels et collectifs.

... pour accompagner les activités à distance

➤ Une prise en compte stratégique de cette question, au niveau régional et dans les territoires

Au niveau régional, le CESER invite la Conférence régionale numérique à se réunir et se mobiliser autour d'enjeux tels que le croisement entre usages numériques et mobilités ou entre usages numériques et transition écologique et énergétique. Au niveau local, la définition d'un nouveau cadre de contractualisation territoriale constitue une opportunité pour décliner ces questions dans le dialogue stratégique du Conseil régional avec les territoires (élu-e-s et société civile) afin de définir, en fonction de leurs besoins et de leurs capacités, les moyens à mobiliser.

➤ Accompagner le développement d'activités à distance au service de la proximité

Le soutien des activités numériques et à distance doit se faire dans l'optique de faciliter et encourager la proximité. Le CESER suggère par exemple un dispositif régional pour accompagner les tiers-lieux dans les territoires moins denses ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il définit quelques critères, afin que les tiers-lieux soutenus soient développés et animés dans une logique partenariale, qu'ils s'implantent dans les centralités, qu'ils proposent des services multiples, y compris de médiation numérique et qu'enfin, ils puissent, à partir de ce maillage territorial, être organisés en un réseau régional.

RAPPORTEUR-E-S

Bernard LAURANS et Brigitte LE CLECH

CONTACT

Claire GUIRIMAND, cheffe du pôle Aménagement des territoires et mobilités

Tél. 02 99 87 18 74

claire.guirimand@ceser.bretagne.bzh



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

Les études du CESER peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande.

7 rue du Général Guillaudot - CS 26 918 - 35 069 Rennes Cedex

T. 02 99 87 18 75 - contact@ceser.bretagne.bzh

🐦 twitter.com/ceserbretagne - ceser.bretagne.bzh